

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 novembre 1999, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Dans le cadre du grand projet urbain de Vaulx en Velin, l'opération centre-ville conduite dans le cadre d'une ZAC (sous maîtrise d'ouvrage de la communauté urbaine de Lyon) est entrée dans une phase décisive avec la livraison des espaces publics, des îlots A et C des rez-de-chaussée commerciaux et l'ouverture des premiers commerces.

L'implantation du bureau de poste en rez-de-chaussée de l'îlot A constitue une étape importante dans la dynamique engagée par sa capacité à conforter le nouveau centre-ville.

Cette implantation implique :

- l'acquisition par la Poste de nouveaux locaux dans l'îlot A et la réalisation de travaux d'aménagement du nouveau bureau de poste,
- la remise en état du bâtiment postal actuel après démolition du centre commercial du Grand Vire,
- les travaux d'aménagement des locaux conservés par la Poste dans le bâtiment actuel pour l'activité de tri.

Le coût global prévisionnel de cette opération est estimé à 7 000 000 F TTC.

L'Etat apporterait son soutien à cette opération pour l'acquisition et les travaux d'aménagement des nouveaux locaux.

La commune de Vaulx en Velin s'engagerait à louer les locaux libérés par la Poste pour une durée de 5 ans après leur réaménagement.

La Communauté urbaine prendrait entièrement en charge le coût des travaux d'aménagement des locaux de tri dans la mesure où ceux-ci sont induits par le transfert du bureau de poste dans le nouveau centre-ville, leur montant s'élevant à 397 947 F ;

B - Propose de délibérer comme suit, compte tenu de l'intérêt de cette opération ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de ses commissions urbanisme, habitat et développement social et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve la mise en oeuvre de cette opération ainsi que son financement.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention de participation financière avec la Poste.

3° - La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2000 et suivants - compte 657 180 - fonction 824 - opération 0060.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,